

# Aide aux projets de recherche collaboratifs public/privé

## REGION NOUVELLE-AQUITAINE

### Présentation du dispositif

L'aide aux projets de recherche collaboratifs vise l'amélioration de la compétitivité des entreprises de Nouvelle-Aquitaine. Elle soutient les démarches de recherche en collaboration avec des centres de compétences et leurs démarches d'intégration de compétences scientifiques ou technologiques.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

- Entreprises éligibles

Les projets doivent associer les entreprises (de toutes tailles) avec des organismes de recherche et de transfert de connaissances.

#### Pour quel projet ?

- Dépenses concernées

L'aide finance les dépenses suivantes :

- les dépenses internes et/ou externes effectuées par l'entreprise réservées exclusivement à la réalisation du projet,
- les dépenses internes et/ou externes effectuées par le centre de compétences pour la réalisation exclusive du projet.

### Montant de l'aide

#### De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide intervient sous forme de subvention, à hauteur de 80% maximum du coût HT des dépenses éligibles.

### Critères complémentaires

- Données supplémentaires
  - > Conditions d'accès
    - > Avec partenariat
  - > Aides soumises au règlement

- › Régime cadre exempté de notification n°SA.58995 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2023
- › Régime cadre exempté SA. 60580 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2022

---

## Organisme

### REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région  
14, Rue François de Sourdis  
33077 BORDEAUX Cedex  
Téléphone : 05 57 57 80 00